
Rapport de Barère, au nom du comité de salut public, sur la reddition de Namur, et lettres des représentants en mission, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac, Jean-Marie, Claude Alexandre Goujon, Nicolas Joseph Hentz, Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand, Goujon Jean-Marie, Claude Alexandre, Hentz Nicolas Joseph, Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Rapport de Barère, au nom du comité de salut public, sur la reddition de Namur, et lettres des représentants en mission, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 371-372;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24070_t1_0371_0000_2

Fichier pdf généré le 21/07/2021

L'adjutant général : Il m'est bien doux d'avoir été choisi pour apporter à la Convention les clefs de Namur, et pour assurer les dignes représentants du peuple, au nom de mes frères d'armes, que nous irons, s'il le faut, jusqu'au-delà du Rhin; notre cri sera toujours : *Vive libre ou mourir !* Tous les jours je suis témoin des traits de courage les plus touchants. Des soldats sont blessés, ils perdent un bras ou une jambe; eh bien, quand nos camarades volent à leurs secours : « Allez, disent les premiers, en vous occupant autour de nous, vous serez privés du bonheur de combattre pour la république; nous nous retirerons seuls. » Et ils font ainsi quelquefois jusqu'à cinq ou six lieues pour se traîner à la charrette qui doit les conduire jusqu'à l'hôpital militaire. (*On applaudit.*)

LE PRÉSIDENT : Citoyen, les clefs que vous apportez sont le témoignage de l'infatigable ardeur des républicains. Ah ! les clefs avec lesquelles ils entrent dans les places ennemies, c'est l'audace intrépide, c'est la constance à toute épreuve, ce sont leurs redoutables baïonnettes. La Convention a entendu avec sensibilité le récit que vous venez de lui faire, et c'est assez de l'avoir avertie d'un abus qui augmente les douleurs de nos frères blessés, pour être sûr qu'elle va s'occuper de le détruire. (*On applaudit.*) (1).

Au même instant un membre [BARÈRE], au nom du comité de salut public, fait un rapport sur la reddition de Namur, et du compte qui en est rendu par le général Jourdan, dont le résultat est que la terreur ayant frappé nos ennemis, Namur n'étoit pas investi en totalité, et le canon républicain avoit à peine tonné sur la ville, que la garnison, profitant de la nuit, a évacué la ville et la citadelle : l'ennemi n'a laissé que 250 hommes et un capitaine, qui a remis la place.

On y a trouvé 40 pièces de canon de différents calibres, avec beaucoup de munitions de guerre (2).

BARÈRE : Encore un jour pour l'Autriche. La ville et le château de Namur sont au pouvoir de la république. (*Des applaudissements unanimes s'élèvent et se prolongent dans toutes les parties de la salle.*) Tandis qu'un officier de l'armée est à la barre avec les signes du despotisme pris à Landrecies sur la garnison des coalisés, si fortement soumise à vos décrets, vous voyez à cette tribune les clefs d'argent que la servitude de Namur offrait à l'empereur autrichien. (*On applaudit.*) L'ennemi est fidèle à son plan de fuite. (*On applaudit.*)

La terreur que les hordes cannibales avaient promis de porter dans la France est reportée sur eux; ils fuient maintenant devant le nom seul de la république. (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous croyez peut-être que nous avons fait de grands efforts pour prendre Namur ? Vous pensez qu'un siège a honoré la place de Namur, que les poètes flatteurs des rois avaient réputée imprenable; eh bien, Namur n'était même pas investi en totalité quand Namur s'est rendu; le canon de la liberté avait à peine tonné sur la ville, que la garnison allemande, peu curieuse de voir les évolu-

tions de l'artillerie française, a profité des ombres de la nuit pour évacuer la ville et la citadelle; deux cents hommes et un capitaine, abandonnés par la brave armée de Cobourg, ont remis la place à la république; elle y a trouvé quarante pièces de canon et beaucoup de munitions de guerre. (*On applaudit.*)

Les coalisés sont en pleine fuite : Anglais, Hollandais, Hessois, Autrichiens, tous ont réduit leur tactique au même principe. (*On applaudit.*) C'est pour Londres, maîtresse de cette coalition fuyarde, un grand honneur à recueillir dans cette partie de l'histoire moderne.

Voilà cependant cette nation, car il ne faut pas se lasser de parler des Anglais, voilà cette nation qui s'est vantée d'être philosophe et libre; voilà ce gouvernement injuste et barbare, qui ose espérer de tromper les peuples sur sa profonde et atroce politique : il faut ne pas se lasser de le présenter à tous les hommes, de le graver dans toutes les pages de l'histoire, ce fantôme effrayant de la domination britannique, qui veut remplir l'Europe, dont il ne fait pas partie; asservir les rois même qu'il feint de secourir; accaparer le gouvernement qu'il a l'air de défendre; protéger la religion, tandis qu'il n'en a aucune; parler de liberté, quand il cherche à l'anéantir; de commerce, quand il le monopolise : il faut en faire peur à toutes les générations libres qui se succéderont sur le sol de la république, de ce gouvernement néronien, qui, après s'être étendu mercantilement sur tous les continents du monde, va traverser les mers pour les tyranniser et apparaître sur tous les rivages, y traînant à sa suite le despotisme et les maladies, la servitude et les chaînes, l'avarice du négoce et ses usures et ses vices. [*Vifs applaudissements.*]

Si de la Sambre et de la Meuse nous repassons sur les bords du Rhin, nous y retrouverons les célèbres tacticiens de la Prusse encore fugitifs, encore repoussés par les républicains et tués par milliers dans des régions trahies qu'ils venaient usurper.

Les représentants du peuple nous écrivent, du 29 messidor, que le Prussien est en pleine fuite, qu'il a évacué Kaiserslautern, qu'il s'empresse de renvoyer bien loin sa grosse artillerie, signe de retraites forcées, et qu'il nous abandonne complètement les moissons du Palatinat, préférant se nourrir des blés de l'Allemagne.

Depuis le commencement de la guerre, la Prusse n'a pas éprouvé autant de perte que dans les journées des 24, 25, 26 et 27 messidor. Leur perte est évaluée au moins à quatre mille esclaves; et depuis Venweil, en avant de Kaiserslautern, jusqu'à Altrip et Frankendal, sur les bords du Rhin, l'ennemi est vigoureusement poursuivi, battu et exterminé par les troupes révolutionnaires. On dirait que de l'Océan au Rhin il n'y a qu'un esprit, qu'un général, qu'une armée, qu'une victoire. Voilà ce que produit l'unité du peuple français. Coalisés, dites-nous si vos levées en masse ont frappé aussi fort et aussi juste en aussi peu de temps, et ensuite vous nous parlerez de Londres et de Pillnitz.

Voici les lettres :

[*Jourdan, Comm' en chef de l'A. de Sambre-et-Meuse, au C. de S.P. Au quartier g^{al} de Genap[pe], 29 mess. II.*]

(1) *Mon.*, XXI, 266.

(2) *P.V.*, XLII, 78.

« Citoyens représentants,

La terreur a frappé nos ennemis. Namur n'était pas investi en totalité; et notre canon avait à peine tonné sur la ville, que la garnison, profitant de la dernière nuit, a évacué la ville et la citadelle. Il n'y est resté que deux cents hommes et un capitaine qui a remis la place. On y a trouvé quarante pièces de canon de différents calibres avec beaucoup de munitions de guerre.

« Voilà encore une belle journée pour la république ! S. et F. »

JOURDAN.

P.S. L'adjudant général Devaux est chargé de vous remettre les clefs de la ville et du château ».

[Les repr. près les A. du Rhin et de la Moselle, au C. de S.P. Landau, 29 mess. II].

« Citoyens collègues,

L'ennemi est toujours en pleine fuite, il vient d'évacuer Kaiserslautern et sa grosse artillerie est déjà à Mesenheim. Ainsi il nous abandonne les riches moissons du Palatinat, qui vont nourrir l'armée du Rhin.

« Il est bien vrai que jamais les Prussiens n'ont éprouvé dans le combat une perte d'hommes semblable à celle qu'ils ont essuyée dans les journées des 24, 25, 26 et 27 du courant; on en peut juger par la prise de leurs canons qu'ils n'abandonnent jamais qu'à la dernière extrémité. On leur a tué au moins quatre mille hommes. Les républicains les poursuivent, et notre infanterie se signale toujours par un courage et une énergie que nos ennemis admirent eux-mêmes; car les Prussiens viennent de convenir pour la première fois qu'ils ont été battus. (On applaudit).

« Ainsi depuis Venweil, en avant de Kaiserslautern, jusqu'à Altrip, et même auprès de Frankendal, sur les bords du Rhin, nous talonnons l'ennemi. S. et F. ».

GOUJON et HENTZ » (1).

La salle retentit d'applaudissemens réitérés et de cris de vive la République !

La Convention décrète l'impression et l'insertion au bulletin du rapport, ainsi que de la lettre du général Jourdan, et l'adjudant-général Devaux est admis aux honneurs de la séance (2).

La séance est levée à 4 heures et demie (3).

[En vertu de la loi du 3 brumaire an IV. Signé, HENRY-LARIVIERE, BAILLY, DELECLOY, VILLERS, LAURENCEOT, DELAUNAY (d'Angers) (4)].

(1) Mon., XXI, 266.

(2) P.V., XLII, 78. B^m. 2 therm.; M.U., XLII, 44, 56; J. Fr., n^{os} 664, 665; Débats, n^o 668; F.S.P., n^o 381; J. Perlet, n^o 666; Mess. Soir, n^{os} 700, 701; Ann. R.F., n^o 231; C. Eg., n^{os} 701, 702; J. Paris, n^{os} 567, 568; J. Univ., n^o 1701; C. Univ., n^o 932; J. Mont., n^o 85; Audit. nat., n^o 665; Rép., n^o 213; Ann. patr., n^o DLXVI; J. Lois, n^o 660; J. S. Culottes, n^o 521. Un certain nombre de gazettes semblent avoir amalgamé les n^{os} 55 et 57, donnant l'impression que le 2^e rapport a précédé le premier.

(3) P.V., XLII, 79.

(4) Il s'agit d'une rédaction postérieure du Procès-Verbal. Le 3 brumaire an IV : « La Convention nationale

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

58

Roger-Ducos informe la Convention de l'activité avec laquelle se fabrique le salpêtre. L'atelier de la commune de Dax (1) en a donné déjà 625 livres pesant par décade, et dans quelque temps il en fournira, au lieu de 625 livres, 10 à 11 quintaux. Cette commune a de plus envoyé à Paris et à Bordeaux 3600 livres de cette matière précieuse. Ducos termine en annonçant que cet atelier est dirigé par les deux élèves qui sont venus à Paris (2) en exécution de l'arrêté du comité de salut public, pour s'y instruire sur les moyens de fabriquer le (sic) foudre.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

59

[La V^{re} Serpette à la Conv. : s.l.n.d.] (4)

« Représentants du Peuple,

C'est une cultivatrice persécutée par les serpents de l'envie, c'est une patriote calomniée; c'est la mère de 10 enfans qui a droit à la protection publique, qui réclame contre l'oppression et l'erreur dont elle est victime.

La V^{re} Serpette demeure dans une ferme nommée Quiry le Vert située en la commune de La Neuville, et presque tenant au village, district de Montdidier : Cette ferme est située sur le bord d'une profonde prairie arrosée par la rivière d'Avre. Cette rivière ne peut être passée à gay. Le marché le plus près est à Montdidier, et est éloigné de trois lieues. On ne peut y aller qu'en traversant la commune de Pierrepont éloignée d'une lieue de La Neuville, et en passant sur un pont sur lequel on monte exactement la garde

Le terrain de la ferme de Quiry le Vert est aride et de mauvaise qualité; mais Serpette, cultivateur actif et intelligent, est parvenu à le fertiliser par le moyen des prairies artificielles, des troupeaux et des engrais. La ferme produisoit 600 l. il y a 25 ans et

décrète : Art. I : Les procès-verbaux arriérés seront rédigés par les rédacteurs des deux Conseils législatifs, sur les notes et pièces qui leur seront remises, tant par les anciens secrétaires de la Convention nationale que par les commissaires de son comité des décrets.

Art. II : Ces procès-verbaux, ainsi que toutes les lois, rapports et autres objets dont l'impression a été ordonnée, seront adressés, francs de port, à chacun des membres de la Convention nationale rentrés dans leur domicile. »

Voir P.V., LXXII, 403-404.

(1) Landes.

(2) Lamourère et Lassaraldie (B^m, 5 therm.).

(3) J. Fr., n^o 664; Ann. R.F., n^o 232; M.U., XLII, 119; J. Sablier, n^o 1449.

(4) D^{III} 287, Somme, doss. 7 (La Neuville-Sire-Bernard), n^o 2.